

Les soirées trimestrielles des DRH et des juristes en droit social

18h00

Actualité législative : les dossiers du trimestre

L'envoi d'une lettre recommandée par voie électronique (LRE) pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat de travail enfin possible ! (D. n° 2011-144, 2 févr. 2011 : JO, 4 févr.)

- Comment envoyer une lettre recommandée électronique ?
 - Quelles sont les mentions obligatoires ?
 - Quelle procédure de délivrance faut-il respecter et à quels prestataires peut-on faire appel ?
- Quid de la preuve de l'envoi de la lettre ?
- Le salarié peut-il refuser de recevoir une LRE ? Si oui, comment ?
- La LRE a-t-elle vraiment la même efficacité juridique que sa version papier ?

Emmanuelle Walle

Avocat / Directeur du département droit social numérique

ALAIN BENSOUSSAN-AVOCATS

Avant la rentrée : faites le point sur les nouveautés en matière d'alternance !

- Retour sur le principe de l'alternance
 - Les notions de contrats d'apprentissage et de professionnalisation
 - Période d'essai, rémunération et couverture sociale des jeunes en alternance
 - La procédure à suivre pour recruter en alternance
- La mise en œuvre du préapprentissage ou Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance (décret du 31 décembre 2010)
 - Quelles conditions l'élève doit-il remplir pour bénéficier de ce dispositif ?
 - Quels sont les conditions relatives au contenu de la formation et au suivi de l'élève ?
 - Quelle est la procédure à suivre pour recourir au DIMA ?
 - À partir de quand peut-on recourir à ce dispositif ?
- Les différentes mesures annoncées pour faciliter les recours à l'apprentissage en 2011

Jean-Michel Blanquer

Directeur Général de l'Enseignement Scolaire

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

19h00

La jurisprudence de A à Z

Les arrêts remarquables par Monsieur le Conseiller Linden : décryptage des tendances (programme prévisionnel susceptible d'évoluer en fonction de la jurisprudence à venir)

- Contrat de travail : les dernières précisions de la Cour de cassation

- Le refus délibéré de la part d'un salarié de retourner signé un contrat de mission, malgré plusieurs relances de l'agence de travail temporaire, entraîne-t-il la requalification du contrat de travail en CDI ? Cass., soc., 9 mars 2011
- Salaires variables : un employeur qui a défini des objectifs de manière unilatérale peut-il les modifier unilatéralement ? Cass., soc., 2 mars 2011
- Procédure de licenciement: les points de vigilance
 - Les ruptures conventionnelles qui ont lieu dans un contexte de difficultés économiques doivent-elles être prises en compte pour déterminer la procédure d'information et de consultation des représentants du personnel ? Cass., soc., 9 mars 2011
 - Un salarié intérimaire recruté au sein d'un service RH peut-il signer des lettres de licenciement ? Cass., soc., 2 mars 2011
- Rupture du contrat de travail d'un représentant du personnel : décryptage des tendances
 - Quels peuvent être les effets d'une prise d'acte de la rupture d'un représentant du personnel ? Cass. soc., 16 février 2011
 - Le juge peut-il se prononcer sur la résiliation judiciaire demandée par un représentant du personnel antérieurement à son licenciement ? Cass., soc., 16 février 2011

Alexandre Linden

Conseiller

COUR DE CASSATION

19h45

Les nouveaux défis des DRH

Témoignage : mettre en place la dématérialisation des documents RH au sein de l'entreprise

- Dématérialisation simple ou à la source: de quoi parle-t-on ?
- Quels sont les avantages de la dématérialisation au sein du service RH ?
- Le cadre légal de la dématérialisation
 - Quels sont les documents RH qui peuvent être dématérialisés ?
 - Quels critères doit respecter une solution de dématérialisation pour être conforme à la loi ?
 - Droit de la preuve : maîtrisez le cadre légal de l'archivage électronique
- Comment accompagner les salariés au changement ?
- La dématérialisation : une future obligation pour les entreprises ?

Arnaud Bompas

Directeur Adjoint du projet SIRH

MARINE NATIONALE

20h30

Cocktail

Les prochaines dates

11 octobre, et 6 décembre 2011

**Retrouvez plus d'informations
sur le Club Droit social & RH sur le site
www.clubdroitsocial.com**